



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 80404

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de l'association « Les ateliers du Trenel » dont le siège est situé au 1 bis, rue Louis-Pergaud à Carcassonne (11000). En effet, l'action menée par cette association est, de l'avis unanime, tout à fait remarquable. Développant un ensemble de valeurs sur la responsabilité, l'autonomie, la citoyenneté sociale et le respect de l'autre, elle a entrepris une démarche d'insertion sociale par le travail. Installées au coeur du quartier du Viguié à Carcassonne, les ateliers de cette structure accueillent des femmes (majoritairement d'origine maghrébine) pour passer d'une activité familiale traditionnelle à la maîtrise d'un travail soigné et rigoureux. Pour y parvenir, cette association a créé trois ateliers de production basés sur la valorisation de savoir-faire traditionnels : tapisserie, couture et cuisine où se construisent les bases d'une économie plus solidaire. Ces femmes, qui disposent d'un contrat de travail, bénéficient d'un accompagnement technique et social leur permettant d'élaborer un parcours d'insertion mettant en exergue leur potentiel, leur projet, leur motivation. Une des nombreuses actions menées par « Les Ateliers du Trenel » et intitulée « Autonomie et préparation à l'accès à l'emploi » avait été retenue au titre du programme communautaire Fonds social européen de l'Objectif 3 (2000-2006) pour un montant prévisionnel de 23 000 euros HT. Or, à ce jour et malgré plusieurs interventions auprès de M. le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Languedoc-Roussillon et de M. le secrétaire général pour les affaires régionales, le paiement de cette subvention n'est toujours pas intervenu, ce qui génère d'importantes difficultés de trésorerie pour cette association qui joue un rôle prépondérant en matière d'intégration et de reconstruction du tissu social. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les dispositions, hautement souhaitables, qu'il compte prendre pour que le paiement de cette subvention FSE-Objectif 3 en faveur de cette association intervienne dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80404

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11209